

07 nov 2013 -18:30

Appartient à Conseil des ministres du 7 novembre 2013

La reconnaissance des attestations délivrées par le VDAB donne aux personnes porteuses d'un handicap en Flandre une égalité des chances lors d'un recrutement par l'administration fédérale

Jusqu'à présent les personnes porteuses d'un handicap en Flandre n'apparaissaient pas automatiquement sur la liste des personnes handicapées de Selor. Cette liste leur donne, en cas de réussite d'une épreuve de sélection, priorité lors d'un recrutement. Sur proposition du secrétaire d'Etat à la Fonction publique Hendrik Bogaert, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui rectifie cette situation.

Voir communiqué de presse en annexe.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 6 octobre 2005 portant diverses mesures en matière de sélection comparative de recrutement et en matière de stage

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à
la Fonction publique et à la Modernisation des Services
publics
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33
<http://bogaert.belgium.be>